



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
19 mai 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-huitième session

Bangkok, 17-23 mai 2012

Point 3 c) de l'ordre du jour

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales de la CESAP: Transports

Projet de rapport

Transports

1. Outre les documents communs examinés au titre du point de l'ordre du jour, la Commission était saisie du rapport de la Conférence ministérielle sur les transports (E/ESCAP/68/9).
2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Mongolie, Pakistan, République de Corée, République démocratique populaire lao et Thaïlande.
3. La Commission a relevé l'importance des infrastructures et des services de transport pour le renforcement de la coopération économique régionale et l'intensification de l'intégration régionale, et s'est félicitée des initiatives prises par les pays membres ainsi que de l'action menée par le secrétariat pour le développement du secteur des transports dans la région.
4. La Commission a noté que les ministres de la région avaient réaffirmé leur vision d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré à la deuxième session de la Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Bangkok en mars 2012. Elle était également d'avis que la Conférence était une étape importante dans le développement des transports dans la région avec l'adoption de la Déclaration ministérielle sur le développement des transports en Asie et dans le Pacifique et de ses deux annexes, à savoir le Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) et le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers internationaux.
5. La Commission a noté que l'on ne pourrait tirer tous les avantages d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré que si l'on traitait tous les aspects des infrastructures matérielles et des questions autres que matérielles.

6. De nombreuses délégations ont informé la Commission des initiatives et activités planifiées ou entreprises au niveau national pour développer et/ou renforcer les liaisons de transport avec leurs pays voisins dans le cadre de l'expansion de la connectivité à travers la région et avec les autres régions, dont les liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie. On comptait au nombre de ces initiatives le développement d'importants tronçons des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, notamment les liaisons routières et ferroviaires interpays, les terminaux au franchissement des frontières, les ports secs et les ports maritimes.

7. La Commission s'est félicitée de l'initiative prise par la République islamique d'Iran, le Kazakhstan et le Turkménistan de construire une ligne ferroviaire à l'est de la mer Caspienne. À ce propos, la République islamique d'Iran a annoncé que le tronçon entre Gorgan et Inche-Boroun (82 km), situé sur son territoire, serait terminé d'ici la fin de 2012.

8. Une délégation a relevé les avantages que l'on pourrait tirer d'un programme pour le développement coordonné des routes, qui serait lancé sous les auspices de l'Organisation de Shanghai pour la coopération dans les prochaines années.

9. La Commission a demandé au secrétariat d'envisager un projet conjoint réunissant la CESAP, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui serait consacré aux liaisons de transport terrestre et terre-mer interrégionales et qui déboucherait sur la préparation et la formulation d'accords afférents aux transports entre les pays de la région.

10. La Commission a reconnu le rôle que pourrait jouer le Cadre stratégique régional pour la facilitation des transports routiers¹ internationaux comme ligne directrice pour aider les décideurs dans le domaine des transports à promouvoir la connectivité à travers la région et à stimuler la formulation d'un plan d'action pour sa mise en œuvre.

11. La Commission a noté qu'il importait d'encourager davantage l'adhésion aux accords et conventions des Nations Unies relatifs à la facilitation des transports dans le but de disposer d'un cadre juridique harmonisé pour les transports routiers internationaux tant au sein de la région qu'entre l'Asie et l'Europe. Elle a encore relevé l'importance de l'harmonisation des législations ferroviaires en vue de la mise sur pied d'un cadre juridique Europe-Asie plus unifié pour faciliter les opérations de transport ferroviaire entre les deux régions.

12. Une délégation a encouragé le secrétariat à continuer de concourir au renforcement de la coopération entre les pays membres pour permettre de négocier efficacement les dispositions applicables au transport en transit et à la facilitation des transports.

13. La Commission a pris note de l'action menée par certains pays pour faciliter le transport international et renforcer la connectivité régionale en a) créant des postes de contrôle et des terminaux intégrés aux frontières terrestres, bi) en instaurant une coordination sous-régionale pour définir des projets favorisant les mouvements transfrontières des marchandises, des personnes et des services sans restriction, c) en offrant des conditions et des facilités propices au transport en transit, et d) en

¹ Voir E/ESCAP/68/9, Chap.I.

adhérant aux conventions internationales relatives à la facilitation des transports et e) en concluant des accords bilatéraux dans le domaine des transports.

14. La Commission a souligné l'importance des ports secs, un élément essentiel pour la concrétisation de la vision d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré, et a félicité le secrétariat pour les progrès accomplis dans l'élaboration d'un accord intergouvernemental sur les ports secs. Un certain nombre de délégations se sont déclarées disposées à participer activement à la Réunion intergouvernementale ad hoc sur un accord intergouvernemental sur les ports secs, qui se tiendrait à Bangkok du 20 au 22 juin 2012, avec la perspective de pouvoir finaliser et adopter le projet d'accord intergouvernemental sur les ports secs durant la réunion. Une délégation a toutefois fait remarquer que le projet d'accord intergouvernemental ne risquait de ne pas être prêt pour l'adoption et que de plus amples consultations au niveau régional étaient nécessaires avant son adoption finale. En attendant, plusieurs questions importantes restaient à examiner durant la réunion.

15. La Commission a relevé que les États membres étaient confrontés à d'énormes difficultés financières pour réunir le niveau d'investissement nécessaire pour assurer une connectivité performante dans toute la région. À cet égard, elle a noté qu'un nombre croissant de pays recouraient aux partenariats public-privé pour financer leurs projets de développement des infrastructures de transport, y compris sur des tronçons des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Elle a aussi prié les pays donateurs et les institutions financières internationales de mettre des fonds à disposition pour les projets d'infrastructure dans les transports et leur entretien.

16. La Commission a accueilli favorablement l'invitation du Gouvernement de la République islamique d'Iran à la troisième Conférence ministérielle sur les partenariats public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendrait à Téhéran du 11 au 14 novembre 2012, et a encouragé tous les États membres à y participer.

17. La Commission a rappelé la nécessité pour les pays membres d'intensifier davantage leurs efforts pour de la mise en œuvre du Plan d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transports en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit². Dans ce contexte, la délégation mongole a proposé d'organiser une table ronde parallèle à la quatrième Réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, prévue au Kazakhstan en septembre 2012, afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour accélérer la ratification, l'acceptance ou l'approbation de l'Accord multilatéral sur l'établissement du groupe international de réflexion pour les pays en développement sans littoral (2010). À cet égard, la délégation mongole a invité les pays à envisager d'adhérer à cet accord s'ils ne l'avaient pas encore fait. La délégation de la République islamique d'Iran a annoncé qu'elle était prête à faciliter l'accès des pays sans littoral de la région aux eaux internationales via ses ports

18. Plusieurs délégations ont reconnu le fardeau que représentaient les accidents de la route pour la santé publique et le développement et souligné qu'il importait de

² *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I.*

poursuivre les campagnes d'information et l'application de mesures en rapport avec la sécurité routière. Une délégation a fait état des progrès enregistrés pour réduire le nombre de décès sur les routes ces dernières années.

19. La Commission a noté avec satisfaction l'action menée par le secrétariat pour assurer une meilleure information à propos de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020)³ et pour aider un certain nombre de pays en développement à se doter de plans d'action nationaux en rapport avec la Décennie.

20. Par ailleurs, la Commission a noté que l'Assemblée générale avait adopté le 19 avril 2012 la résolution 66/260 relative à l'amélioration de la sécurité routière mondiale, qui avait été présentée par la Fédération de Russie et coparrainée par de nombreux autres pays. La résolution engageait les États membres à lancer des activités de sécurité routière dans chacun des cinq piliers du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020).

21. La Commission a reconnu qu'il importait d'adopter des politiques de développement durable et inclusif des transports propres à contribuer à la qualité de la croissance économique et sociale et à la réduction de la pauvreté. À cet égard, elle a noté le rôle des politiques nationales des transports qui visaient à fournir des infrastructures et services de transport sûrs, économiques et fiables, qui étaient financièrement avantageux et énergétiquement efficaces et favorisaient le bien-être social et la réduction de la pauvreté. Elle a encore relevé les avantages à long terme des transports publics intermodaux, qui contribuaient largement à assurer des transports durables et inclusifs.

22. Plusieurs délégations ont informé la Commission de leur programme d'accès rural qui permettait de connecter les collectivités rurales vivant dans les zones isolées.

23. La Commission a également souligné l'importance des activités de développement des capacités du secrétariat, notamment dans les domaines des partenariats public-privé et des nouvelles formules de financement des projets d'infrastructure routière, de la sécurité routière et du développement des ports secs.

24. La Commission s'est également félicitée de l'offre faite par le Japon de partager avec les autres pays de la région ses données d'expérience relatives à l'amélioration de la qualité des transports, et de l'offre de l'Inde de former du personnel du secteur des transports routiers dans ses nombreux instituts opérant dans le domaine des transports et de fournir des services consultatifs aux autres pays de la région.

25. La Commission a exprimé ses remerciements aux pays donateurs et aux autres partenaires du développement qui fournissaient une assistance financière et technique au secrétariat pour l'exécution de son programme de travail.

³ Voir résolution 64/255 de l'Assemblée générale, par.2.